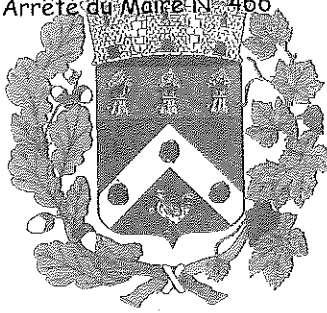


Téléphone : 01 64 25 51 18
Télécopie : 01 64 25 59 62

1, rue de Mea
77220 LIVERDY-EN-BR
info@mairie-liverdy



MAIRIE DE LIVERDY-EN-BRIE
77220
Arrondissement de Melun

Arrêté Municipal N° 466

Réglementant temporairement la circulation des véhicules de plus de 3,5 Tonnes

Rues de la Briqueterie et de la Bernoiserie
77220 LIVERDY EN BRIE

Le Maire de Liverdy en Brie,

- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4, L 2213-5.

Considérant que la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes est de nature à compromettre la stabilité de la voirie,

Considérant que les voiries rues de la Briqueterie et de la Bernoiserie ne pas conçues pour permettre le passage intense de véhicule de plus de 3,5 tonnes,

Arrête :

Article 1^{er} :

A compter du 17 août 2007 et jusqu'à nouvel ordre, la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes sera interdite rue de la Briqueterie et rue de la Bernoiserie.
Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules et engins de secours et d'intervention.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché par la municipalité à chaque extrémité des rues concernées.

Article 3 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé, pour exécution, à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie territorialement compétente,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Liverdy en Brie le 17 août 2007,

Le Maire
Jean-Paul COCHE

